

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil communautaire du 3 mars 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE.....	4
II/ LA LOI DE FINANCES 2025	6
<i>A – Les principales mesures relatives à la fiscalité locale.....</i>	<i>7</i>
<i>B – Les autres principales mesures.....</i>	<i>7</i>
III/ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L’OZON	9
<i>A - Ses compétences.....</i>	<i>9</i>
<i>B - La mutualisation avec ses communes membres.....</i>	<i>9</i>
<i>C - Sa situation financière.....</i>	<i>10</i>
Au vu des ratios de l’article R2313-1 du CGCT	10
Au vu de quelques indicateurs financiers.....	13
IV/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2025	16
<i>A - Recettes réelles de fonctionnement 2025.....</i>	<i>18</i>
Les impôts et taxes	18
Les dotations de l’Etat	19
Les autres recettes	19
<i>B - Dépenses réelles de fonctionnement 2025.....</i>	<i>19</i>
Les attributions de compensation (AC)	20
La dotation de solidarité communautaire (DSC – instauration en 2023 PFF).....	20
Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....	21
Les charges de personnels.....	21
Les intérêts de la dette	22
Les autres charges	22
Récapitulatif des demandes par pôle	23
Récapitulatif des demandes par compétence à l’intérieur de chaque pôle.....	24
<i>C - Prospective fin de mandat - Section de fonctionnement.....</i>	<i>26</i>
<i>D – Projets d’investissement sur la fin du mandat</i>	<i>27</i>
<i>E - Dépenses réelles d’investissement 2025</i>	<i>28</i>
Récapitulatif des demandes par pôle	29
Récapitulatif des demandes par compétence à l’intérieur de chaque pôle.....	30
<i>F – Recettes réelles d’investissement 2025</i>	<i>31</i>
V/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES POUR 2025	32
<i>Budget annexe ZAC Charvas 2.....</i>	<i>32</i>
Dépenses 2025	32
Recettes 2025	32
<i>Budget annexe Ecole de Musique de l’Ozon.....</i>	<i>32</i>
Recettes de fonctionnement 2025	32
Dépenses de fonctionnement 2025	33
Recettes d’investissement 2025.....	33
Dépenses d’investissement 2025	33
ANNEXE 1 – Organigramme du personnel de la CCPO et de l’EMO au 20/02/2025.....	34
ANNEXE 2 – Profil d’extinction de la dette	35

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Un décret de 2016 impose une publicité assez large de ce rapport. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes de plus de 3500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

Il est rappelé que généralement les deux premières années du mandat sont consacrées aux principaux arbitrages pour établir le programme des investissements et préparer les dossiers de financement. La deuxième partie du mandat enregistre généralement la montée en charge des réalisations et des financements des projets définis dans le programme.

Ainsi, le bureau communautaire a planifié ses ambitions pour la fin du mandat, à l'horizon 2026, en tenant compte des engagements du pacte financier et fiscal (PFF) adopté en 2023, de la conjoncture actuelle (augmentation des coûts de l'électricité, inflation) et des projets prioritaires.

Le résultat de clôture 2023 – le fonds de roulement – et la très faible capacité de désendettement de la CCPO ont été de bons indicateurs pour prévoir un programme d'investissements réaliste.

C'est dans ce contexte que se déroule le débat d'orientation budgétaire 2024.

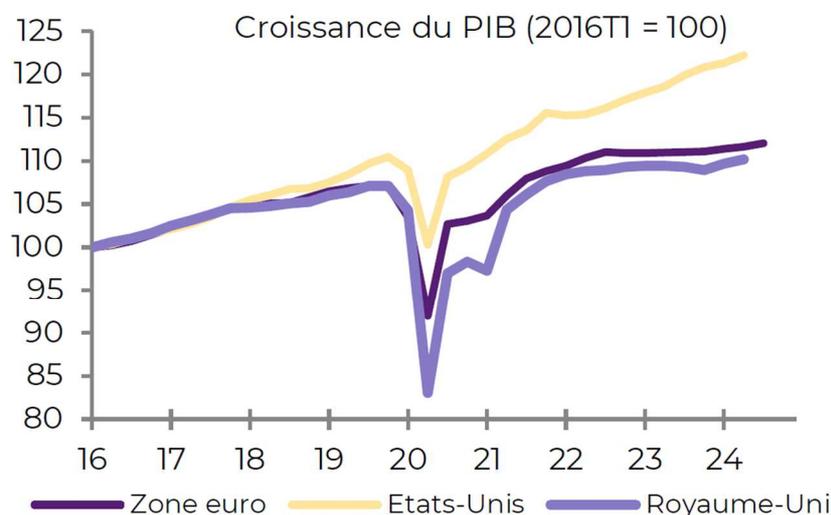
I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La loi de finances pour 2025 s'appuie sur des hypothèses **macroéconomiques** prévoyant une faible croissance et une réduction du déficit.

En matière de **PIB**, la croissance française a été tirée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. Sur l'année, le PIB aura progressé de 1.1%, mais un recul de 0,1% a été constaté sur le dernier trimestre 2024.

En 2025, la **croissance mondiale** est attendue sans véritable élan, **autour de 3 %**, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

En France, la prévision de **croissance du PIB** s'établit à **0,9%**.



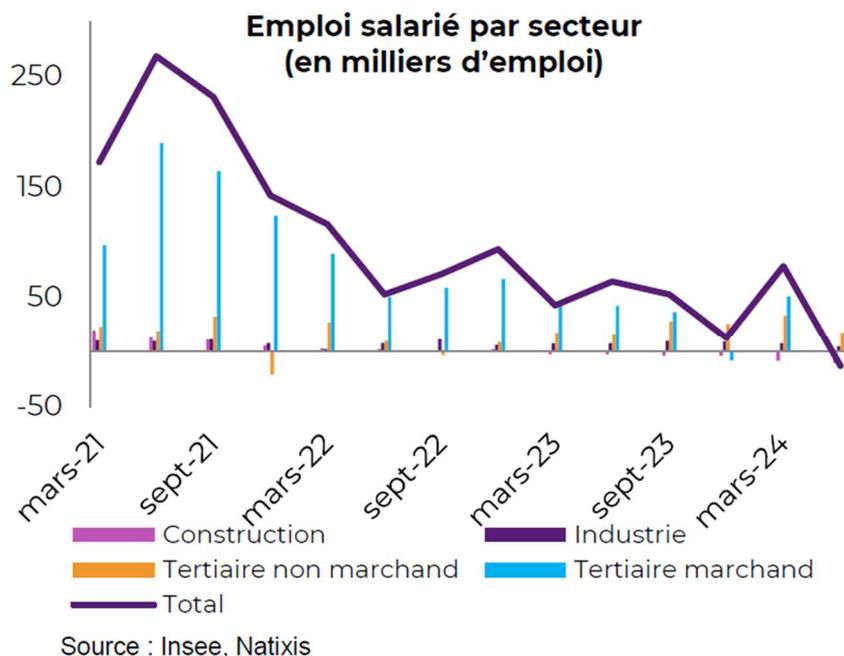
Sources : LSEG Datastream, Natixis

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilité.

En matière d'**inflation**, après avoir atteint un pic à 7,1% en France en novembre 2022, l'inflation a reflué sur 2023 et s'est stabilisée autour de 1,7% en novembre 2024.

Pour 2025, l'inflation devrait continuer à refluer. La Banque de France estime qu'elle devrait se situer autour de 1,6 % en 2025.

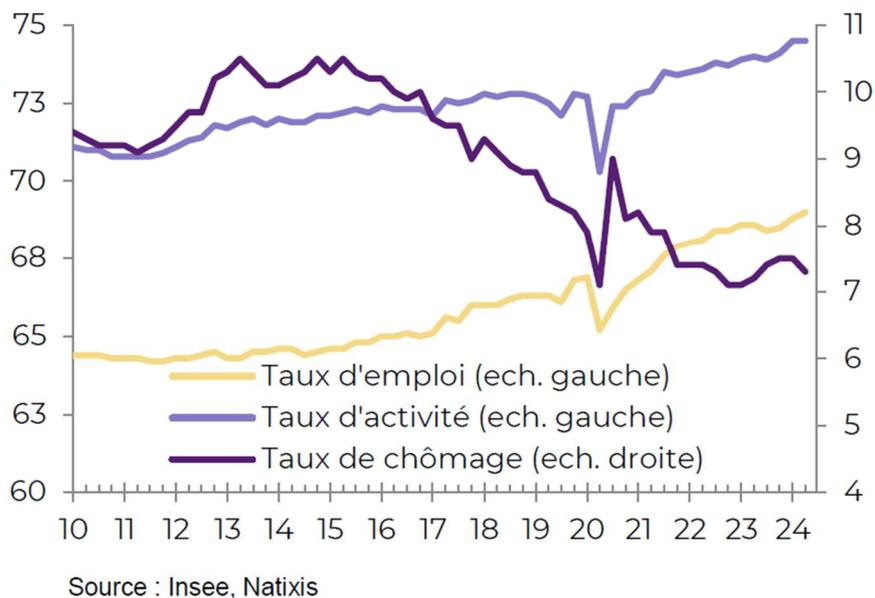
Enfin, en matière d'**emploi**, en 2024, l'évolution du marché du travail s'est stabilisée au 2^e trimestre, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que le secteur public compte 37 000 emplois de plus qu'en 2023 sur le second semestre 2024, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle avec une baisse 25 000 emplois sur le troisième trimestre 2024.



Au cours du 2^e trimestre 2024, le taux de chômage a baissé de -0,2 point passant de 7,3% en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). A horizon 2025, une dégradation du taux de chômage français est attendue.

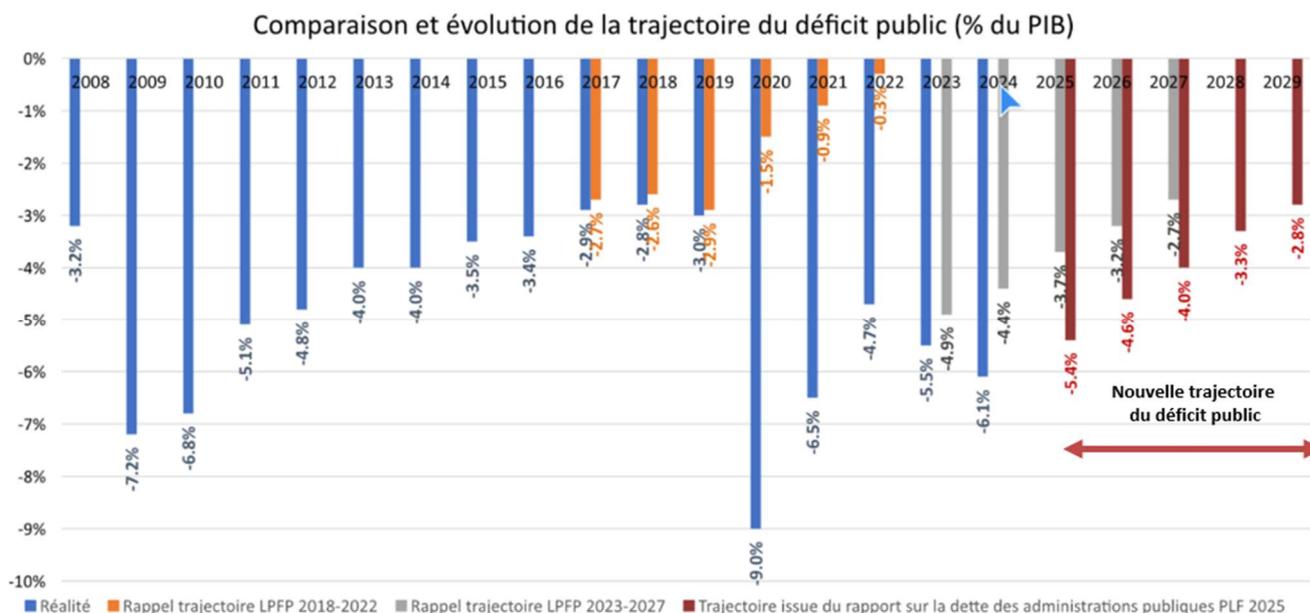
Le taux d'activité est resté stable à 74,5 % sur 2024, son plus haut niveau historique.

Evolution du marché du travail



En matière de finances publiques, le **déficit public** devrait s'élever à 6,1% du PIB en 2024 alors que l'objectif était de 4,4% en 2024.

Pour 2025, le gouvernement Bayrou a revu la trajectoire du déficit, initialement prévu à 3,7% du PIB en 2025 dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023, pour parvenir à 5,4% du PIB en 2025, puis 2,8% du PIB en 2029.



Enfin, s'agissant de la **dette publique**, elle atteindrait 112,9% du PIB en 2024, et devrait se situer à 114,70% en 2025 (initialement prévu à 109,60% pour 2025 dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027).

Le déficit de l'Etat atteindrait 173 milliards d'euros en 2024 et est estimé à 156,2 milliards d'euros en 2025.

La BCE (Banque Centrale Européenne) a diminué ses **taux directeurs** en décembre 2024 à hauteur de 3,15% (4,5% en septembre 2023).

II/ LA LOI DE FINANCES 2025

- ⇒ **Loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances**

Une **motion de censure** votée le 4 décembre dernier contre le gouvernement Barnier, alors que ce dernier avait engagé sa responsabilité sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, a stoppé net les débats parlementaires, alors que le Sénat était en train d'examiner le volet « dépenses » du **PLF initial 2025**.

Devant cette situation, la **loi de finances spéciale pour 2025** a été adoptée le **20 décembre 2024** autorisant le Gouvernement à reconduire les **crédits de 2024**, afin de permettre à l'Etat de **pouvoir prélever les impôts** et d'assurer le **fonctionnement des services publics** au début de l'année 2025.

⇒ **Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025**

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales « DILICO » :

Afin de faire contribuer les collectivités locales à la baisse du déficit public, un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) est instauré.

Le montant du dispositif s'élève à **1 milliard d'euros** dont 500 millions d'euros supportés par certaines communes et EPCI.

Les prélèvements seraient imputés sur les douzièmes de fiscalité.

Les contributions mises en réserve seraient **reversées les 3 années suivantes, par tiers**, soit un remboursement à hauteur de 90% du montant de la contribution au bout de 3 ans.

Les **10%** du montant restant seront affectés **aux fonds de péréquation** : FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions.

La CCPO devrait être contributrice à hauteur de **185 000€ en 2025**.

A – Les principales mesures relatives à la fiscalité locale

Les principales mesures fiscales de la loi de finances 2025 sont les suivantes :

- La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** +1,7% en 2025 sauf pour les locaux à usage professionnel et commercial ;
- Le **gel de la TVA** : les EPCI perçoivent une fraction de TVA versée par l'Etat en compensation des suppressions de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE. La TVA reversée est gelée à son niveau de 2024 pour 2025. A compter de 2026, il est prévu que la TVA soit indexée sur la dynamique de l'année précédente.
- La **déliation des taux** : la règle de lien entre les taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est supprimée. Ainsi, la THRS pourra varier librement à l'avenir, indépendamment du taux de TFB.

B – Les autres principales mesures

Concernant les concours financiers de l'Etat, ils s'élèvent à 53,46 milliards d'euros pour 2025 :

- Un montant de **dotations globale de fonctionnement (DGF)** des EPCI de 6,37 milliards d'euros pour 2025 dont 4,60 milliards d'euros pour la dotation de compensation et 1,77 milliards d'euros pour la dotation d'intercommunalité :

Des évolutions sont à noter sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation tels que le FPIC (suite à la réforme de la fiscalité locale).

En 2025, 20% des effets des modalités de calcul du potentiel financier s'appliqueront. Cela continuera d'évoluer progressivement jusqu'en 2028.

La loi de finances prévoit une hausse de l'enveloppe pour les dotations d'intercommunalité (+90 millions d'euros au niveau national), mais sans abondement de l'Etat. Cette augmentation est financée par la dotation de compensation des EPCI.

Cette dernière devrait ainsi baisser pour 2025.

- La baisse des variables d'ajustement, notamment des dotations destinées à compenser la perte de la taxe professionnelle à hauteur de -487 millions d'euros au niveau national (-17% pour le bloc communal).
Ainsi, la **DCRTP** que perçoit la CCPO sera impactée en 2025.
- Une stabilité de l'enveloppe du **FPIC** à hauteur de 1 milliard d'euros depuis 2016. Le calcul du FPIC sera également impacté par la réforme des indicateurs financiers (potentiel financier et effort fiscal) à hauteur de 20% en 2025, puis de manière progressive jusqu'en 2028.
- Une enveloppe de **FCTVA** de 7,65 milliards d'euros pour 2025.
Le taux de 16,404% est maintenu pour le FCTVA (abandon du projet de réduction du taux à 14,85% et du recentrage sur les dépenses d'investissement uniquement).
- Un maintien de l'enveloppe de **DETR**, mais fin du « surfléchage » en faveur des projets « verts ». Une diminution de la **DSIL** de 150 millions d'euros par rapport à 2024.
- Le **fonds vert** (fonds d'accélération de la transition écologique) passe à 1,145 milliards d'euros (contre 2,5 milliards d'euros auparavant) dont 537 millions d'euros pour 2025.

III/ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

A - Ses compétences

Les compétences de la CCPO sont définies dans l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022.

Pour 2025, il est prévu la mise à jour des statuts de la CCPO pour la réalisation du projet de requalification de la piscine de St Symphorien d'Ozon, ainsi que pour la redéfinition du périmètre d'exercice de l'ensemble des compétences de la CCPO.

B - La mutualisation avec ses communes membres

En juillet 2016, la communauté de communes avait approuvé son schéma de mutualisation avec ses communes dont les pistes d'actions retenues étaient les suivantes :

- Marchés et achats publics formalisés avec 3 options possibles :
 - Assistance administrative et juridique à la passation des marchés publics communaux
 - Assistance technique à la passation des marchés publics communaux (définition du besoin-négociation ...)
 - Groupements de commandes
- Services informatiques
- Formation en commun
- Réseau de remplacement
- Partage de matériel
- Salles de l'école de musique de l'Ozon

Dans le cadre de sa mise en œuvre, en 2024, la CCPO a :

- Poursuivi et développé une politique de formations en union axée sur la prévention des risques au travail et sur des thématiques techniques et transversales.

Formation	Durée en jours	Lieux	Dates	Effectif total		Taux de participation
La rédaction et le contrôle des actes administratifs	2	SIMANDRES	30-mai	Recensé	26	
			31-mai	Prévu	15	
				Réel	14	93%
La découverte de la démarche projet	2	SIMANDRES	26-sept	Recensé	22	
			27-sept	Prévu	15	
				Réel	12	80%
Communication et relations professionnelles	2	SIMANDRES	27-nov	Recensé	20	
			28-nov	Prévu	13	
				Réel	11	85%
PARTICIPATION GENERALE SUR L'ANNEE				Recensé	68	
				Prévu	43	
				Réel	37	86%

Sur les 3 actions de formation réalisées en 2023, 73% des participants sont des agents issus des collectivités membres de la CCPO (agents CCPO inclus).

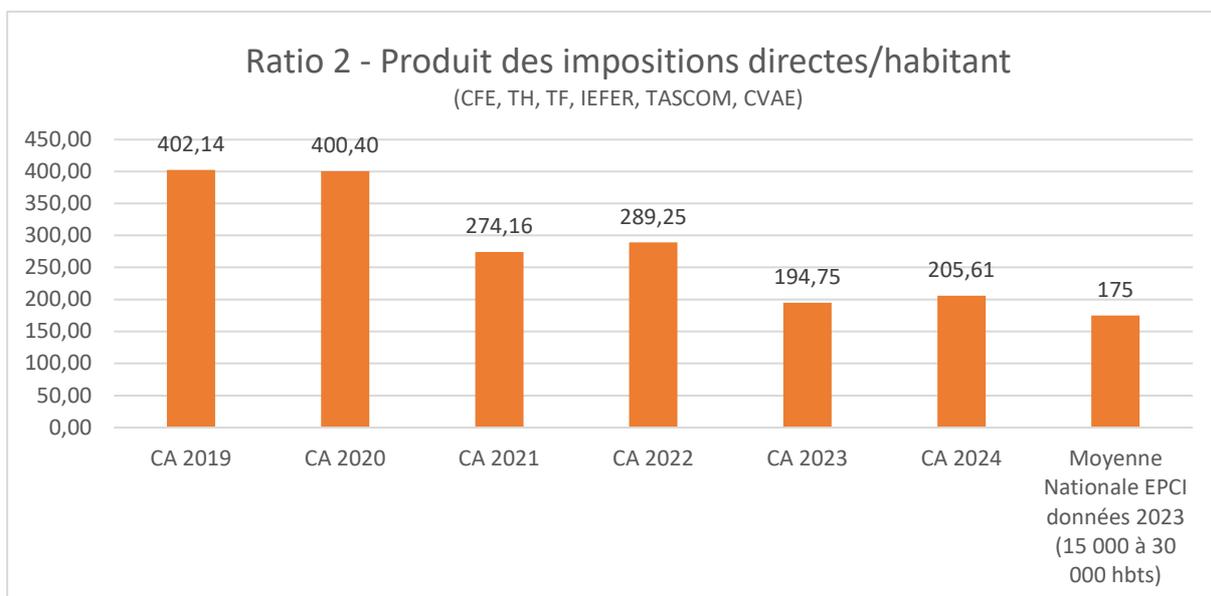
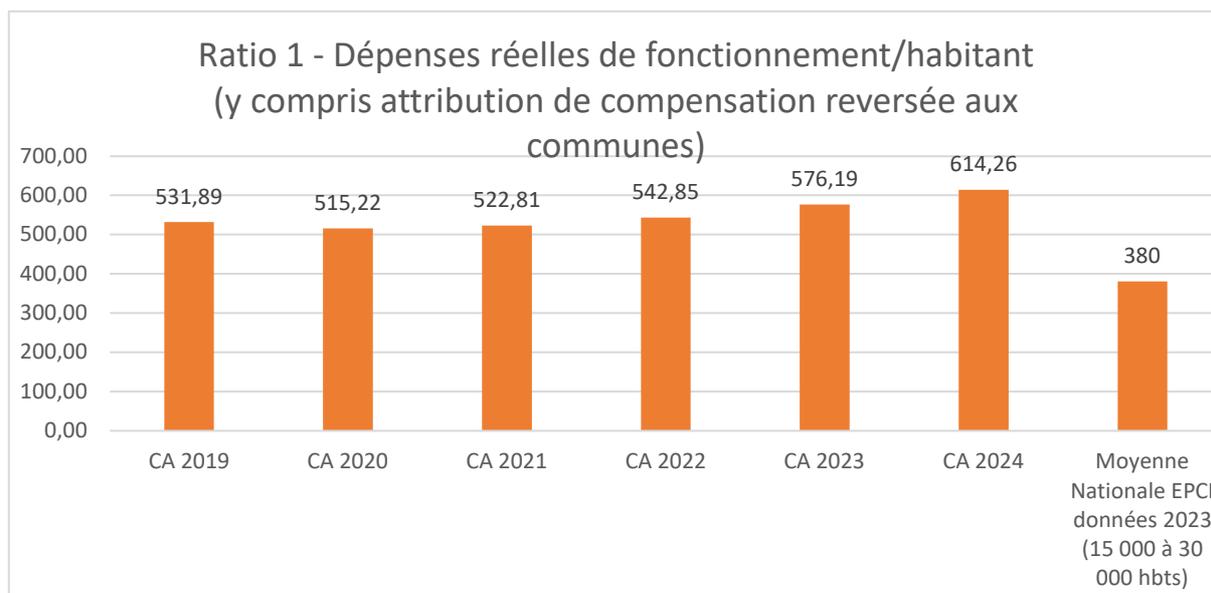
Pour 2025, les actions envisagées sont :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de formations en union, élargie au territoire de la CCEL, avec 5 jours programmés en 2025 avec le CNFPT.

C - Sa situation financière

Au vu des ratios de l'article R2313-1 du CGCT

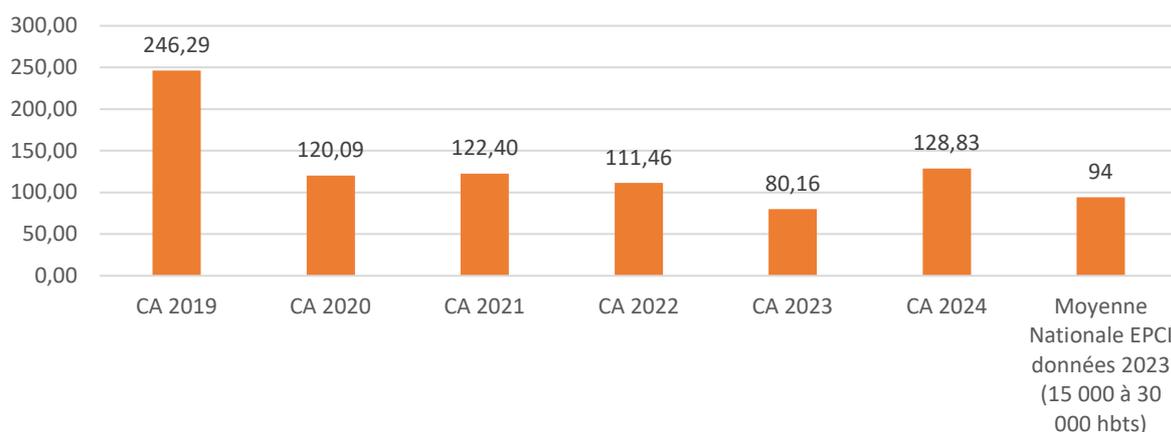
La situation de l'EPCI peut être appréciée selon les ratios décrits dans l'article R2313-1 du CGCT et comparée aux moyennes nationales des communautés de communes de notre strate publiées par la DGCL au titre de l'année 2024.



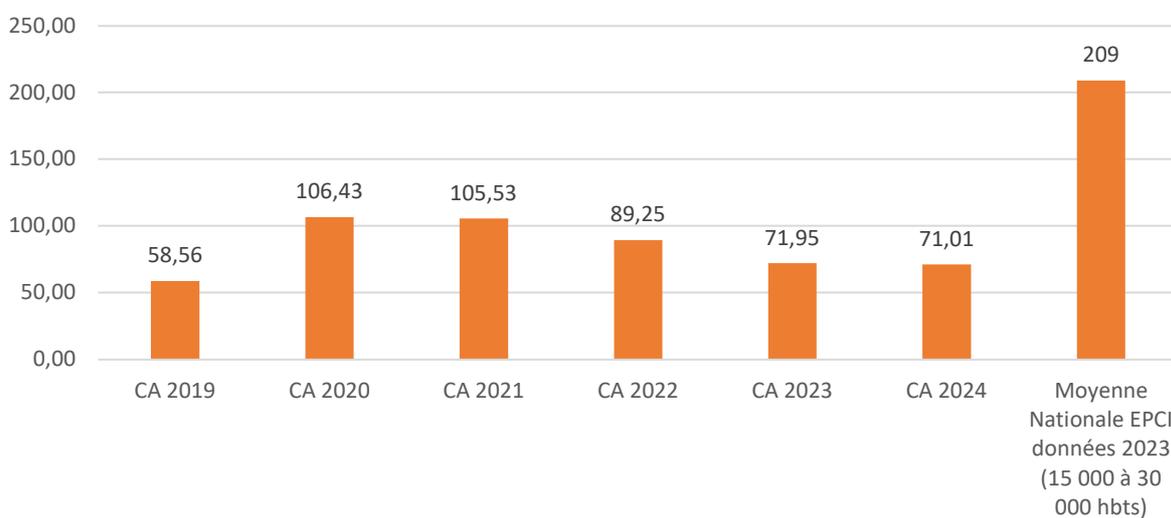
Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement/habitant (hors écritures d'ordre)

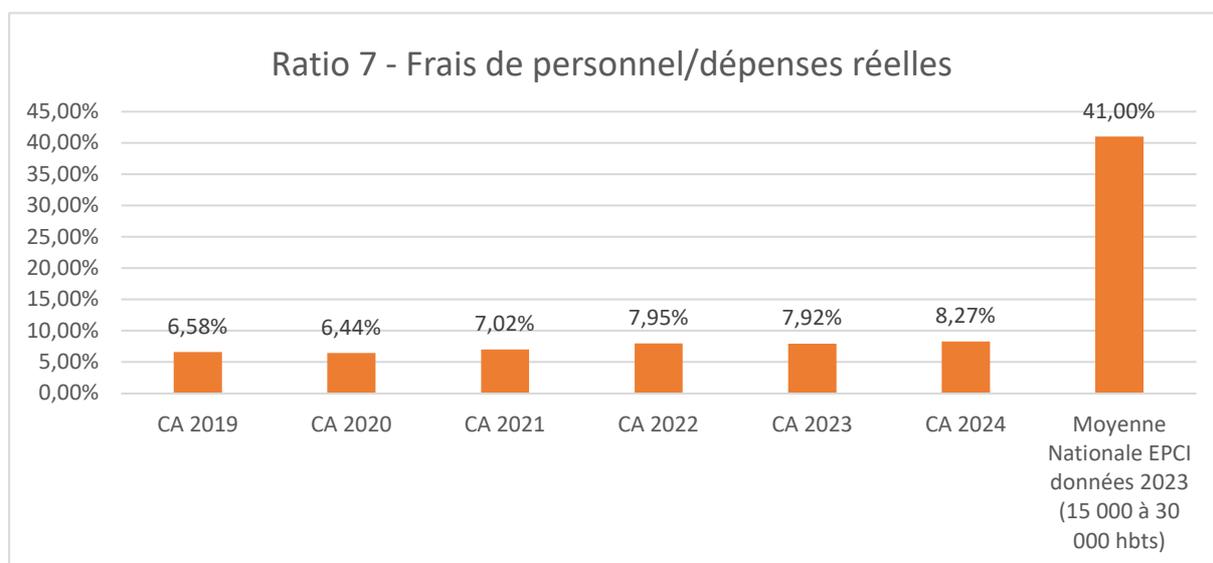
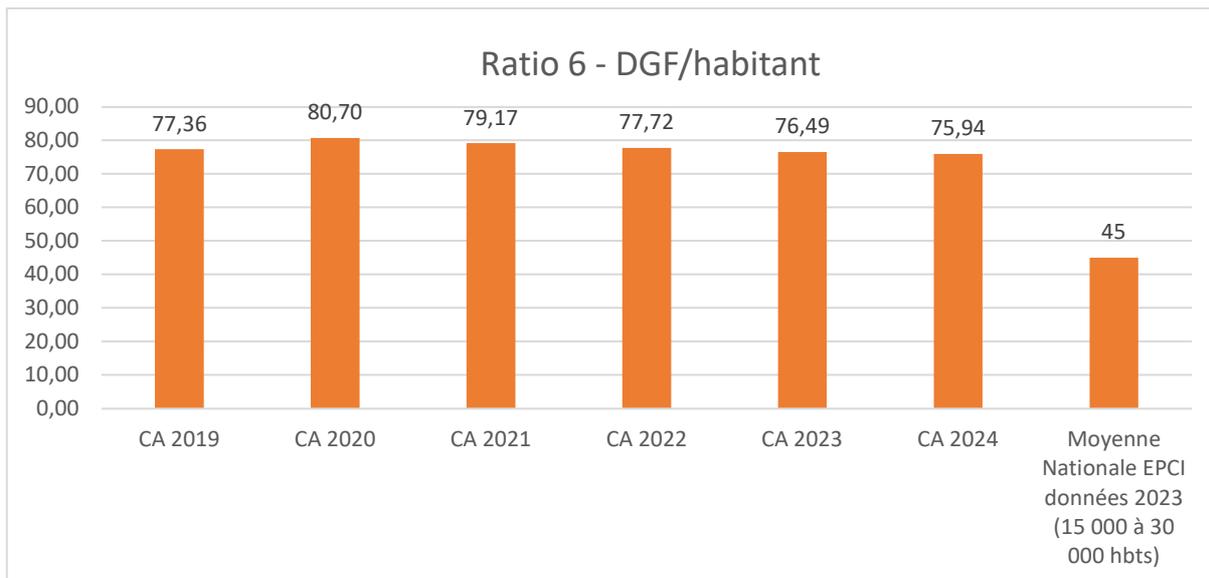


Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut/habitant (hors annuités d'emprunt)



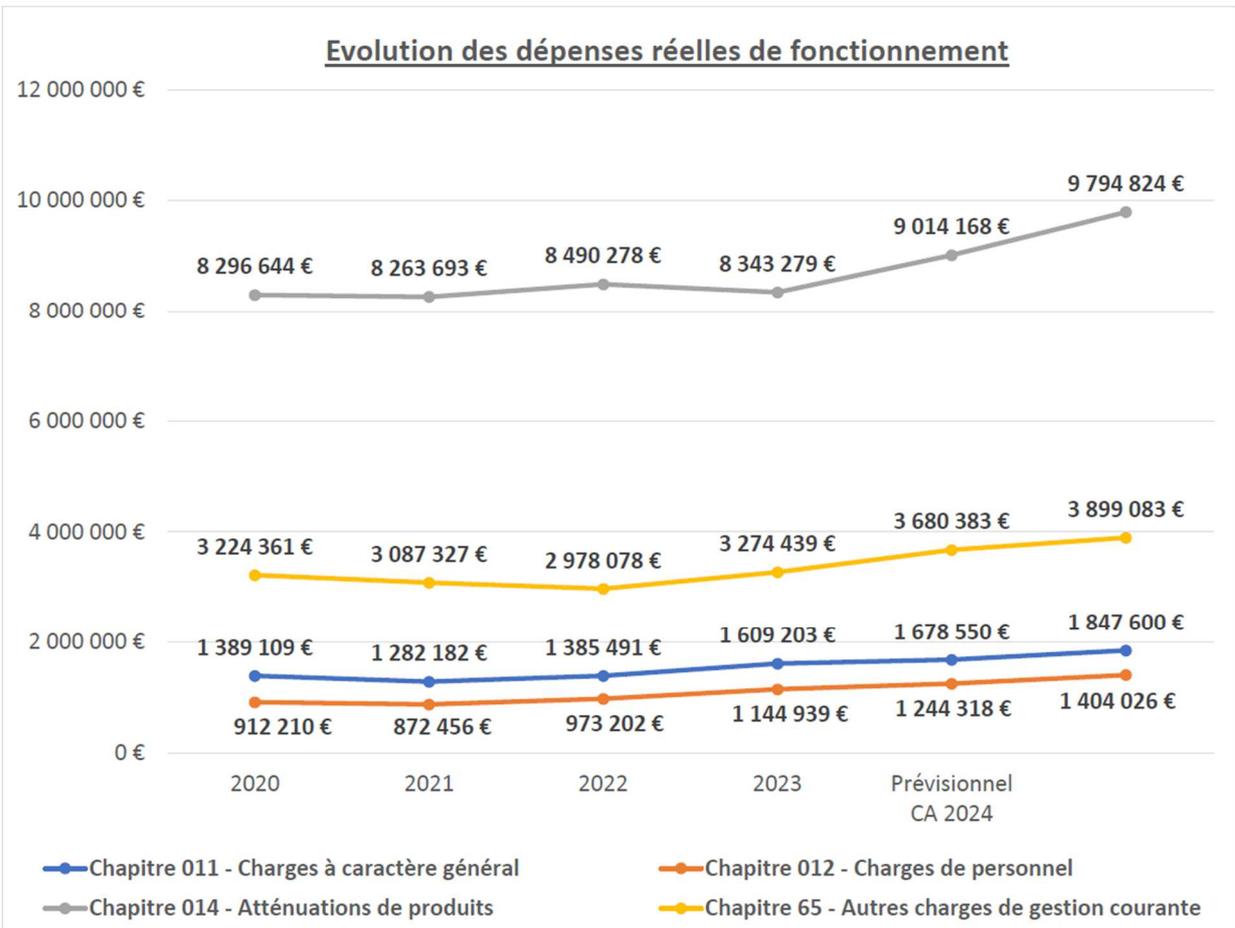
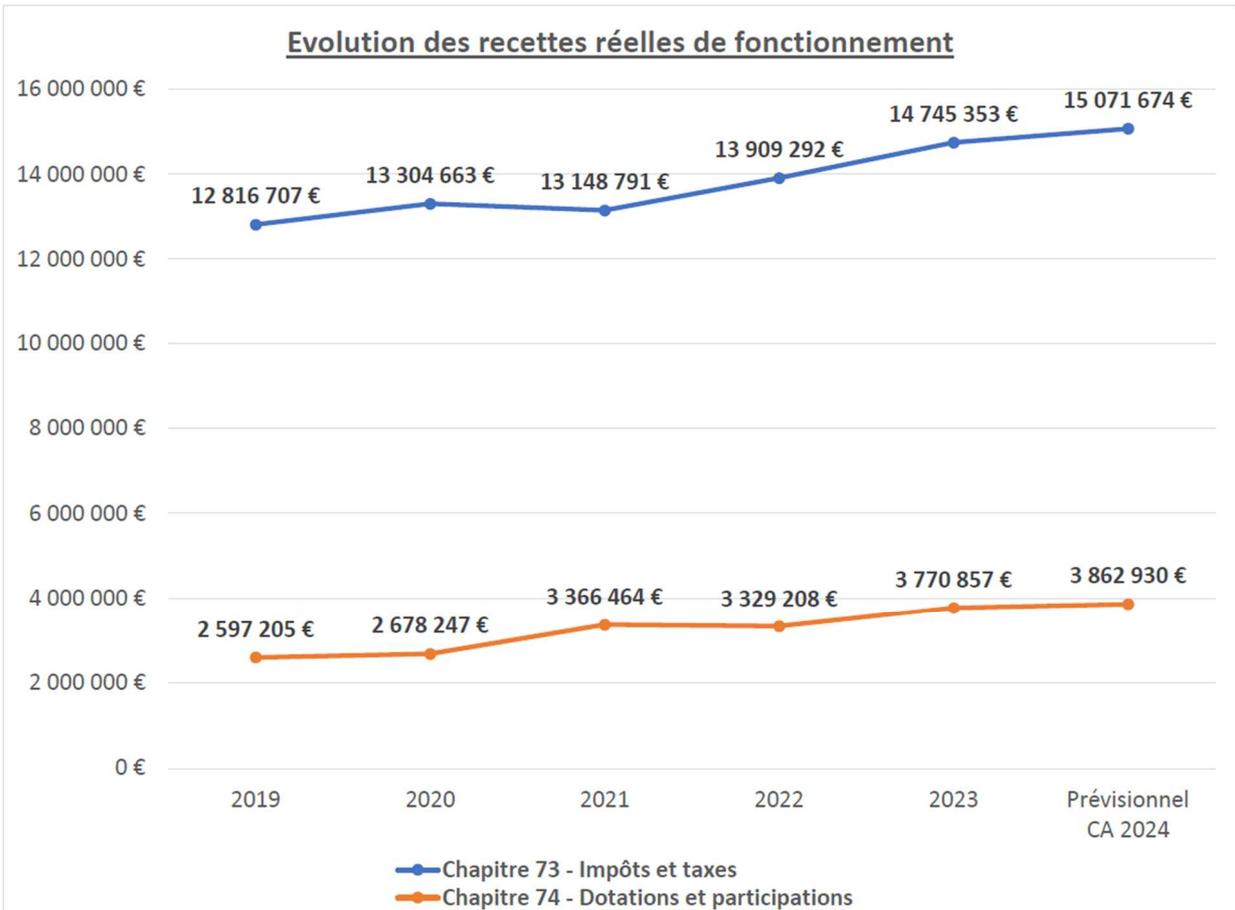
Ratio 5 - Encours de dette/habitant





Au vu de quelques indicateurs financiers

	2021	2022	2023	Prévisionnel CFU 2024	Taux variation moyen 2021-2024
Recettes réelles fonctionnement	16 918 376 €	17 646 725 €	18 953 044 €	19 333 244 €	4,6%
<i>Chapitre 70 - Produits services, domaine, ventes</i>	139 004 €	141 315 €	148 416 €	147 366 €	2,0%
<i>Chapitre 73 - Impôts et taxes</i>	13 148 791 €	13 909 292 €	14 745 353 €	15 071 674 €	4,7%
<i>Chapitre 74 - Dotations et participations</i>	3 366 464 €	3 329 208 €	3 770 857 €	3 862 930 €	4,9%
<i>Autres recettes (013, 75, 77)</i>	264 117 €	266 909 €	288 417 €	251 274 €	-1,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	13 869 079 €	14 403 043 €	15 712 192 €	16 973 332 €	7,0%
<i>Chapitre 011 - Charges à caractère général</i>	1 385 491 €	1 609 203 €	1 678 550 €	1 847 600 €	10,2%
<i>Chapitre 012 - Charges de personnel</i>	973 202 €	1 144 939 €	1 244 318 €	1 404 026 €	13,1%
<i>Chapitre 014 - Atténuations de produits (AC, DSC, FPIC)</i>	8 490 278 €	8 343 279 €	9 014 168 €	9 794 824 €	5,0%
<i>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</i>	2 978 078 €	3 274 439 €	3 680 383 €	3 899 083 €	9,4%
<i>Chapitre 66 - Charges financières (intérêts de la dette)</i>	37 030 €	31 183 €	26 035 €	23 441 €	-14,1%
<i>Autres dépenses (67,68)</i>	5 000 €	0 €	68 738 €	4 358 €	
CAF brute (=autofinancement)	3 049 297 €	3 243 681 €	3 240 852 €	2 359 912 €	15,0%
Remboursement capital de la dette	218 119 €	222 747 €	182 848 €	131 058 €	-14,4%
CAF nette	2 831 178 €	3 020 935 €	3 058 005 €	2 228 854 €	17,4%
Taux d'épargne brute	18%	18%	17%	12%	
Taux d'épargne nette	17%	17%	16%	12%	
Encours de la dette au 31/12 année n	2 367 718,96 €	2 144 972,27 €	1 962 124,66 €	1 831 066,59 €	
Capacité de désendettement (en année)	0,78	0,66	0,61	0,78	



Concernant les recettes réelles de fonctionnement :

- **La fiscalité (chapitre 73) :**

On observe une augmentation des recettes liées à la fiscalité en 2024 par rapport à 2023 (Ratio 2 et graphique *Evolution des recettes réelles de fonctionnement*). Cela s'explique par la révision des valeurs locatives (+3,9% en 2024) et à l'augmentation de la TEOM (hausse de la participation au SITOM).

- **Les dotations (chapitre 74) :**

On observe une légère hausse des recettes liées aux dotations par rapport à 2023. Cela s'explique principalement par la hausse de la compensation relative à la diminution des bases des locaux industriels servant au calcul de la CFE.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

L'augmentation des dépenses relatives aux charges à caractère général s'explique principalement par la campagne d'entretien des voiries pour faire suite à l'audit réalisé et par l'augmentation des charges d'énergie (électricité et gaz).

- **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique principalement par le recrutement de 2 agents sur des postes non pourvus en 2023, l'impact des revalorisations légales sur une année pleine et le report de certaines dépenses non réclamées en 2023 sur 2024 dans le cadre des conventions de mise à disposition de services techniques.

Cependant, les dépenses réalisées restent en deçà de celles prévues initialement au BP 2024 (1,57M€) du fait d'absences prolongées sur 2 postes en 2024, du délai de recrutement pour 1 poste et d'1 poste toujours en cours de recrutement.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

L'augmentation des dépenses s'explique par l'enveloppe exceptionnelle de dotation de solidarité communautaire (DSC) versée en soutien aux communes sur 2024 (+820k€).

- **Les subventions et participations (chapitre 65) :**

Concernant les subventions et participations allouées par la CCPO, l'augmentation par rapport à 2023 correspond principalement aux participations versées au SMAAVO au titre de GEMAPI (+116k€) et de complémentaire GEMAPI (+70k€) et au SITOM (+90k€).

- **Les intérêts de la dette (chapitre 66) :**

En 2024, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. L'endettement de la CCPO est tout à fait maîtrisé avec une capacité de désendettement inférieure à 1 an fin 2024.

Globalement, au vu des ratios et des indicateurs ci-dessous (taux d'épargne brute/capacité de désendettement), la situation financière de la CCPO est tout à fait saine et ouvre des perspectives pour investir.

IV/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2025

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans les grands axes suivants :

- Affirmer son positionnement politique en :
 - Mettant en œuvre les projets et réflexions définis dans le pacte financier et fiscal entre la CCPO et ses communes membres, le projet de territoire à l'horizon 2040 et les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la CCPO ;
 - Défendant le projet de territoire auprès du SEPAL dans le cadre de l'élaboration du SCOT de l'agglomération lyonnaise et auprès du SYTRAL pour soutenir la desserte du Pays de l'Ozon en transports en commun ;
 - Appliquant le schéma d'accueil des entreprises et l'audit des voiries ;
 - Réalisant un règlement de voirie pour ajuster les opérations à venir en fonction des enjeux identifiés ;
 - Développant le partenariat avec les présidents des 13 EPCI à l'initiative du Président du Département du Nouveau Rhône, initié dans le cadre du Pacte Rhône.

- Poursuivre les investissements structurants de la communauté de communes sur son territoire selon 4 axes forts :
 - La requalification de la voirie communautaire des villages en revalorisant, notamment, l'enveloppe des 7 communes pour prendre en compte leurs projets ;
 - Le patrimoine avec trois projets majeurs issus du Pacte financier et fiscal : l'achat et la réhabilitation des locaux de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon pour accueillir les cours de l'Ecole de musique de l'Ozon, la réhabilitation de la piscine de St Symphorien d'Ozon et la construction d'un gymnase intercommunal implanté près du collège de la Xavière à Chaponnay dont l'avancée sera déterminée par le foncier ;
 - L'extension et la requalification des parcs d'activités communautaires identifiés dans le schéma d'accueil des entreprises, pour dégager de nouvelles recettes fiscales, créer des emplois, maintenir notre tissu économique local en lui offrant des parcs de qualité et de nouvelles opportunités foncières (requalification – extensions) ;
 - L'amélioration de l'accessibilité de la gare de Sérézin-du-Rhône avec l'ouverture du quai à l'ouest, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF.

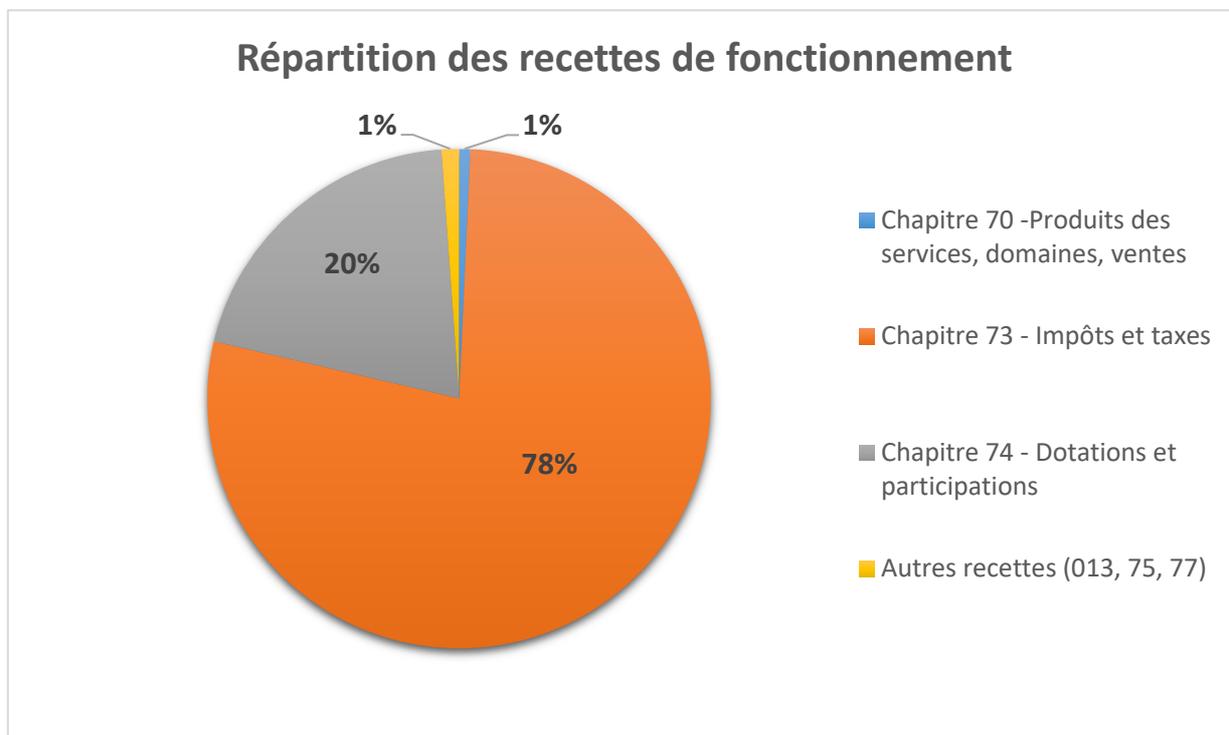
- Soutenir nos communes membres en :
 - Les aidant financièrement : augmentation de l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire (500 000€), prise en charge d'une partie (300 000€) de leur prélèvement au titre du FPIC, versement de fonds de concours pour renforcer la sécurité du territoire via l'installation de caméras de vidéoprotection (20 000€ par commune sur le mandat) et abondement des enveloppes d'investissement de voirie (600 000€) ;
 - Proposant des services mutualisés à géométrie variable en fonction de leur propre organisation : instruction des actes d'urbanisme (ADS), formations en union de collectivités...

- Agir en faveur de la transition énergétique en :
 - Appliquant le Plan Climat Air-Énergie Territorial ;
 - Développant les mobilités actives pour sécuriser et faciliter les déplacements au sein du territoire via les infrastructures cyclables et pour impulser des actions alternatives à la voiture individuelle en favorisant le co-voiturage et en subventionnant l'acquisition de VAE, vélos cargo, vélos électrifiés ;
 - Incitant la pratique du covoiturage ;
 - Adhérant à l'Agence locale pour la Transition Énergétique et à Atmo ;
 - Sensibilisant les habitants sur les bonnes pratiques pour un chauffage au bois efficace et peu polluant et en les incitant à réaliser un diagnostic énergétique de leur habitation ;
 - Réalisant des études sur le patrimoine de la CCPO afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
 - Luttant contre les espèces invasives (frelons asiatiques, moustiques-tigres, ambroisie...) ;
 - Préservant la biodiversité via le développement de partenariat avec des agriculteurs et des associations environnementales ;
 - Versant une participation au SMAAVO dans le cadre des compétences GEMAPI et complémentaire GEMAPI et au SITOM pour le traitement des ordures ménagères ;

- Développer les services à la population en :
 - Poursuivant la dynamique engagée en matière de logement via le versement de subventions pour les logements de types PLAI et l'attribution de garanties d'emprunts complémentaires à celles des communes sur les programmes de logements sociaux afin d'accroître les droits de réservation pour la population ;
 - Concrétisant des actions en faveur de l'emploi via les permanences à destination des créateurs d'entreprises et la mise à disposition à venir d'une CVthèque sur le site internet de la CCPO ;
 - Animant l'information jeunesse au niveau intercommunal via notamment l'organisation du Forum Jobs d'été et de l'alternance pour les 18-25 ans et la réalisation d'une animation en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat à destination des collégiens ;
 - Proposant des ateliers pour lutter contre la fracture numérique via l'intervention d'une conseillère numérique recrutée par la CCPO ;
 - Soutenant l'apprentissage de la musique grâce à l'école de musique de l'Ozon (EMO) et en soutenant financièrement celle de Vincent d'Indy ;
 - Poursuivant la mise en réseau des bibliothèques communales via la navette ;
 - Développant des actions en faveur du tourisme vert avec l'organisation ou la participation à des manifestations renforçant notre identité communautaire, la vente des cartoguides répertoriant les randonnées, l'édition d'un guide touristique et avec la réalisation de nouveaux parcours Gnlus sur le territoire du Pays de l'Ozon.

A - Recettes réelles de fonctionnement 2025

L'enveloppe de recettes réelles de fonctionnement s'établirait au vu de la loi de finances 2025 et des estimations effectuées à environ **19 015 738€** répartis comme suit :



Les impôts et taxes

Montant proposé : 14 826 391€

- **Les contributions directes - Montant proposé : 4 989 000€**

Il est proposé la reconduction des taux de 2024 pour la fiscalité directe locale :

- Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,27%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,97 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,20 %

Dans cette enveloppe est compris l'impact du dispositif DILICO, estimé à un prélèvement sur fiscalité de 185 000€.

- **Les autres recettes fiscales – Montant proposé : 9 837 391€**

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (la TEOM est reversée au SITOM qui a la compétence en matière de traitement des déchets)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)
- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
- La fraction de TVA versée par l'Etat en compensation de la perte de TH et de CVAE : estimation de **3 580 000€** pour la TH et de **2 850 000€** pour la CVAE

Les dotations de l'Etat

Montant proposé : 3 316 000€

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) - Montant proposé en recettes : 2 030 000€

Rétrospective de la DGF 2020-2024 :

La dotation d'intercommunalité perçue par la CCPO devrait être stable soit 245 000€ estimés.

Rétrospective DGF	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dotation Intercommunalité	144 977	161 069	178 600	200 311	243 817	245 000
Dotation de Compensation	1 978 133	1 939 175	1 896 638	1 885 627	1 854 423	1 785 000
DGF	2 123 110	2 100 244	2 061 816	2 085 938	2 098 240	2 030 000

La dotation de compensation (part salariale) devrait baisser, elle est estimée à 1 785 000€.

- Les autres dotations – Montant proposé : 1 286 000€
 - La dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle.
 - La compensation de la contribution économique territoriale (liée à la baisse des impôts de production) estimée à 1 100 000€.

Les autres recettes

Montant proposé : 873 347€

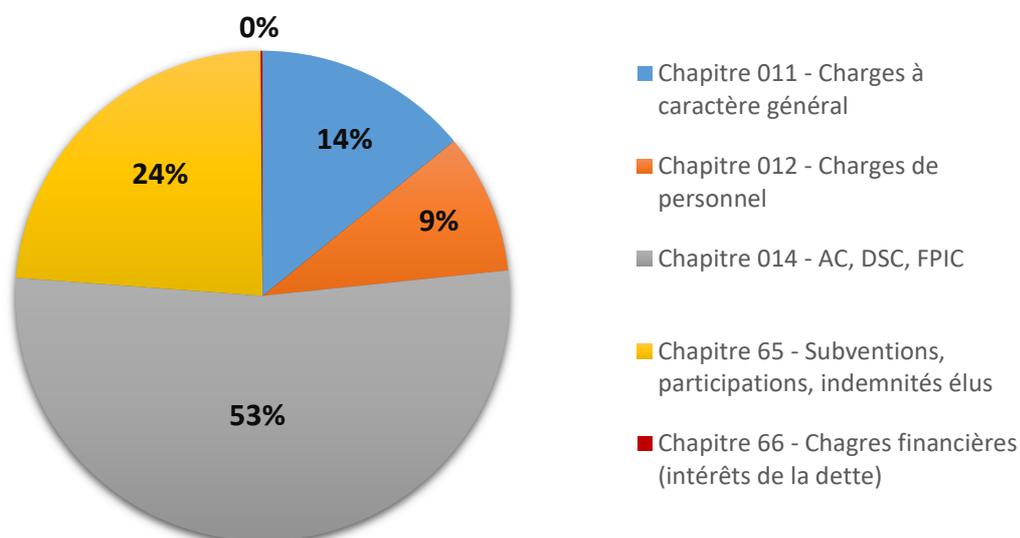
Pour l'essentiel, elles sont les suivantes :

- La part du versement mobilité revenant à la CCPO (269 000€ estimés),
- Le loyer de la Gendarmerie (216 000€),
- Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et des voiries,
- La participation du Département pour l'utilisation des gymnases des collèges,
- La participation des communes adhérentes au service d'instruction des autorisations du droit des sols,
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP),
- Les subventions.

B - Dépenses réelles de fonctionnement 2025

L'enveloppe de dépenses réelles de fonctionnement au vu des besoins et des estimations effectuées à environ 17 692 615€ répartis comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les attributions de compensation (AC)

Montant proposé : 7 978 115€

Le montant par commune est de :

- Chaponnay : 3 097 828€
- Communay : 656 675€
- Marennes : 318 802€
- Saint Symphorien d'Ozon : 2 044 375€
- Sérézin-du-Rhône : 730 510€
- Simandres : 190 000€
- Ternay : 939 925€

La dotation de solidarité communautaire (DSC – instauration en 2023 PFF)

Montant proposé : 500 000€ (enveloppe exceptionnelle par rapport aux prévisions du PFF)

Selon la clé de répartition arrêtée dans le Pacte financier et fiscal (PFF) suivante :

- Ecart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant sur le territoire de la CCPO (25%)
- Insuffisance du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal par habitant sur le territoire de la CCPO (25%)
- Répartition de l'attribution de compensation (50%)

Après application de la clé de répartition, les montants suivants seront proposés pour 2025 :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	ST SYMPHORIEN D'OZON	SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
125 678 €	64 892 €	28 113 €	122 314 €	51 068 €	24 354 €	83 581 €

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Montant proposé : 850 000€

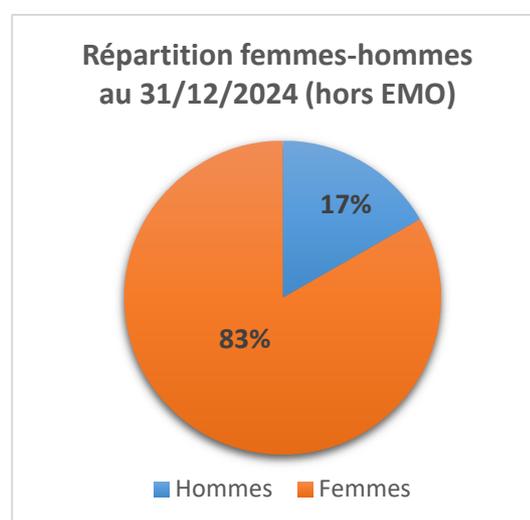
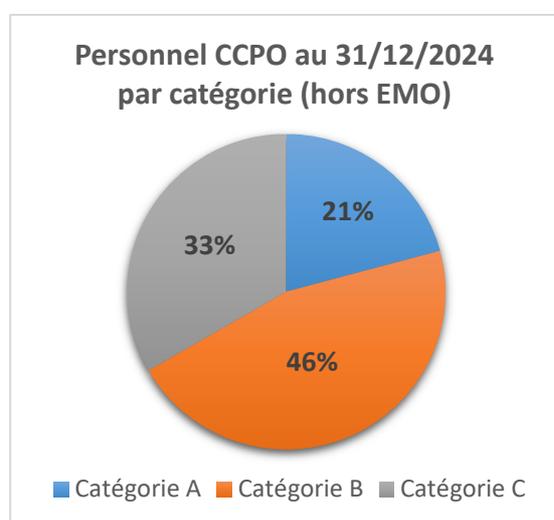
En 2024, la CCPO a été prélevée à hauteur de 496 793€ + 300 000€ de prise en charge du FPIC de ses communes membres.

Pour 2025, il est proposé de poursuivre le soutien aux communes à hauteur de **300 000€** et de prévoir une augmentation du montant du FPIC pour la CCPO (estimation à **550 000€**).

Les charges de personnels

Montant proposé : 1 629 700€ (+65 000€ par rapport au BP 2024)

Au 31 décembre 2024, la CCPO comptait **24 agents** répartis sur 5 pôles (correspondant à 23,6 ETP – hors Ecole de musique du fait du budget annexe).



Un recrutement prévu sur 2024 est toujours en cours (cf. *Annexe 1 – Organigramme*) :

- 1 poste d'assistant(e) du Pôle technique et de prévention à la suite du départ d'un agent en 2022 (poste de catégorie C)

Le montant proposé prévoit également l'accueil d'un job d'été à la CCPO, recruté au moment du Forum Job d'été.

Également, un agent de catégorie A, actuellement en disponibilité, sera à intégrer aux effectifs à compter de septembre 2025.

L'augmentation de l'enveloppe des charges de personnel est également liée aux éléments suivants :

- Le projet de loi de finances prévoit une hausse significative des cotisations à la CNRACL (hausse de 3 points par an pendant 4 ans) : + 15 000€.
- Augmentation de l'assurance du personnel : +5 000€
- Les titres restaurants instaurés en septembre 2024, seront sur une année pleine en 2025 : +10 000€

Enfin, dans les charges de personnel est compris le personnel technique mis à disposition par les communes dans le cadre des conventions de mise à disposition (montant estimé à **150 000€** sur 2025).

Les intérêts de la dette

Montant proposé : 22 135€

La CCPO a 3 emprunts en cours (cf. *Annexe 2 – Profil d’extinction de la dette*).

Le capital restant dû au 31/12/2024 s’élève à 1 831 066,59 €.

Ainsi, au 31/12/2024, la CCPO a une capacité de désendettement de moins d’un an.

De plus, au vu du graphique relatif au *Ratio 5 – Encours de la dette par habitant*, la CCPO est nettement en dessous de la moyenne nationale.

Les autres charges

Montant proposé : 6 712 665€

- **Les participations versées aux syndicats – Montant proposé : 3 547 600€**
 - **SMAAVO** – 1 090 000€ répartis comme suit :
Participation pour la compétence **GEMAPI : 630 000€** (+180 000€)
Participation pour la compétence **complémentaire GEMAPI : 460 000€**
 - **SYTRAL Mobilités** – Participation pour la compétence transports : **54 800€**
 - **SEPAL** – Participation pour la compétence aménagement du territoire : **27 800€**
 - **SITOM** – Participation pour le traitement des ordures ménagères : **2 375 000€ (provisoire)**
- **Les charges liées aux voiries et aux parcs d’activités – Montant proposé : 1 426 874€**
 - **Entretien des voiries – Montant proposé : 1 086 474€**

La CCPO a amorcé une campagne d’entretien des voiries pour les maintenir dans un état correct, suite à l’audit réalisé en 2024.

Ainsi, pour 2025 il est prévu de maintenir l’enveloppe d’entretien des voiries de 300 000€ soit d’allouer une enveloppe globale de **640 000€**.

Pour le fauchage, le montant proposé est stable par rapport à 2024 et s’élève à **145 000€**.

L’enveloppe de signalisations horizontale et verticale est également stable et est prévue à hauteur de **140 000€**.

La réalisation du **règlement de voirie** (24 360€), l’abonnement à un logiciel de gestion des permissions de voirie (2 200€), ainsi que le renouvellement des marchés de signalisations, d’espaces verts et d’égoutage sont prévus sur l’exercice 2025.

- **Entretien des parcs d’activités – Montant proposé : 340 400€**

Le montant est maintenu au niveau de 2024.

Cela comprend les prestations d’entretien (voiries, bassins, espaces verts, poteaux incendie) et de services (balayage, ramassage des déchets, ouvrages eaux pluviales).

Une subvention à l’Agence d’Urbanisme pour la finalisation de l’inventaire des zones d’activités économiques est prévue pour un montant de **2 400€**.

- **Les autres dépenses courantes de fonctionnement – Montant proposé : 1 738 191€**

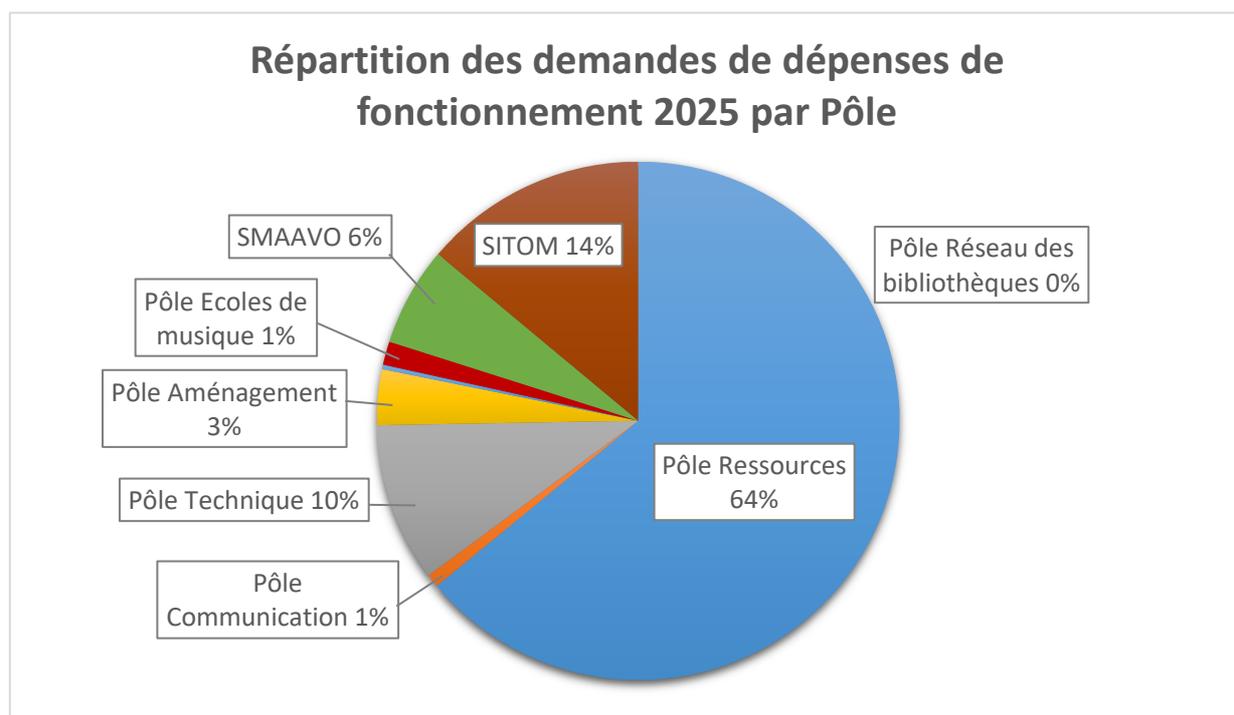
Il est proposé le maintien global des montants des charges suivantes :

- Entretien des bâtiments,
- Prestations de services,
- Subventions et participations aux organismes et associations,
- Participation au budget annexe de l'EMO,
- Indemnités et frais des élus,
- Entretien véhicules et carburant,
- Fournitures administratives,
- Assurances,
- Frais d'affranchissement,
- Frais de maintenance,
- Frais de téléphonie.

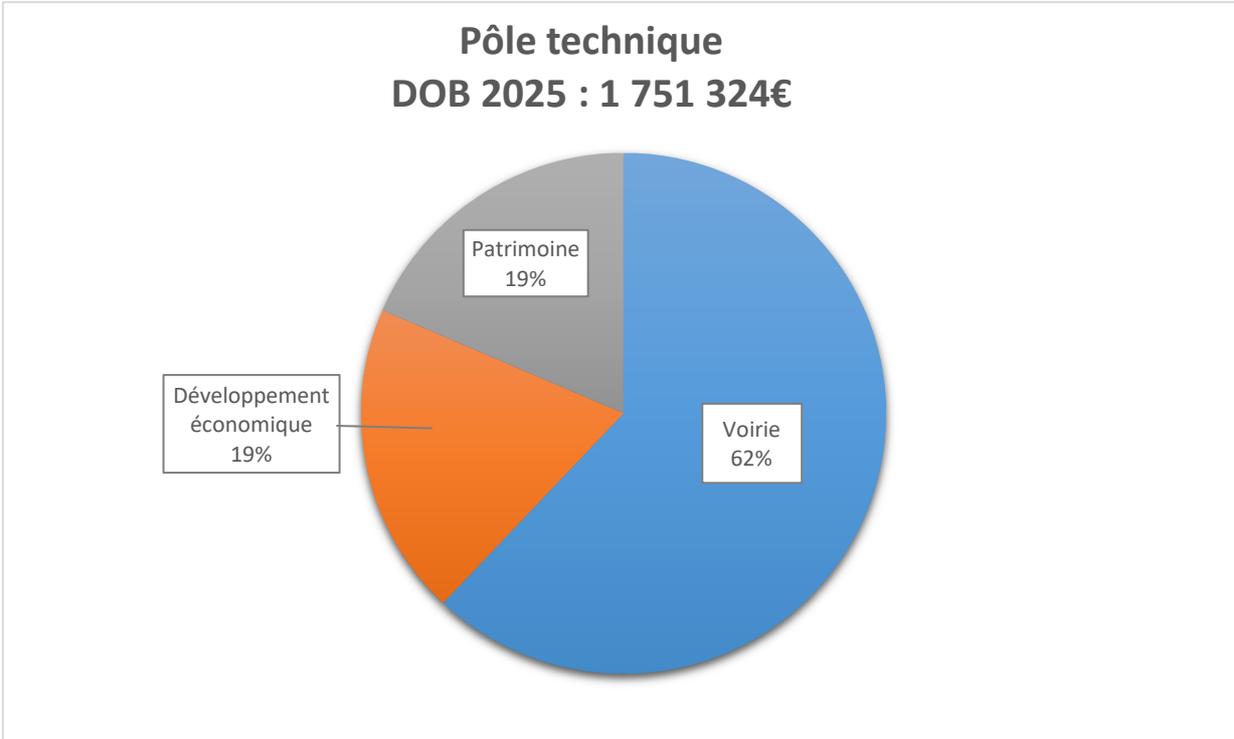
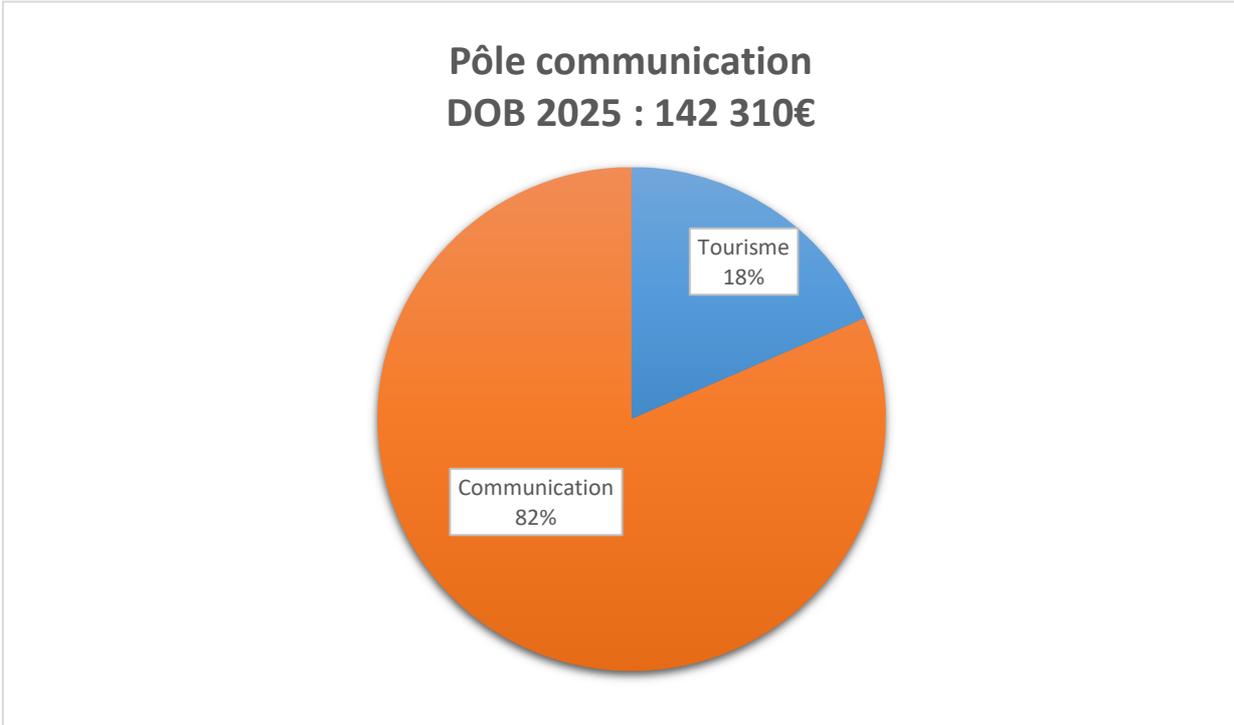
Enfin, il est proposé de prévoir des crédits pour les réalisations suivantes :

- Mise en place d'un dispositif d'alarme anti-intrusion aux gymnases : **10 000€**
- AMO pour le renouvellement du marché de prestations informatiques : **10 600€**
- Elaboration d'une charte des bonnes pratiques pour les constructions durables : **5 000€**
- Partenariat avec l'EIRAD pour la réalisation de diagnostics dans 14 lotissements du territoire dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre : **7 000€**
- Organisation d'une nouvelle édition du forum jobs d'été et de l'alternance : **3 100€**
- Nouvelle édition du guide touristique pour le territoire du Pays de l'Ozon : **11 700€**
- Abonnement à l'application Encovoit et mise en place d'une politique d'incitation financière au covoiturage : **25 000€**
- Entretien du parking de covoiturage de Communay et des voies vertes : **7 000€**
- Réalisation d'animations sur l'ensemble du réseau des bibliothèques LiaiZon (festival BibliOvert, animations jeux de société, Partir en livre et résidence d'illustrateur) : **23 230€**

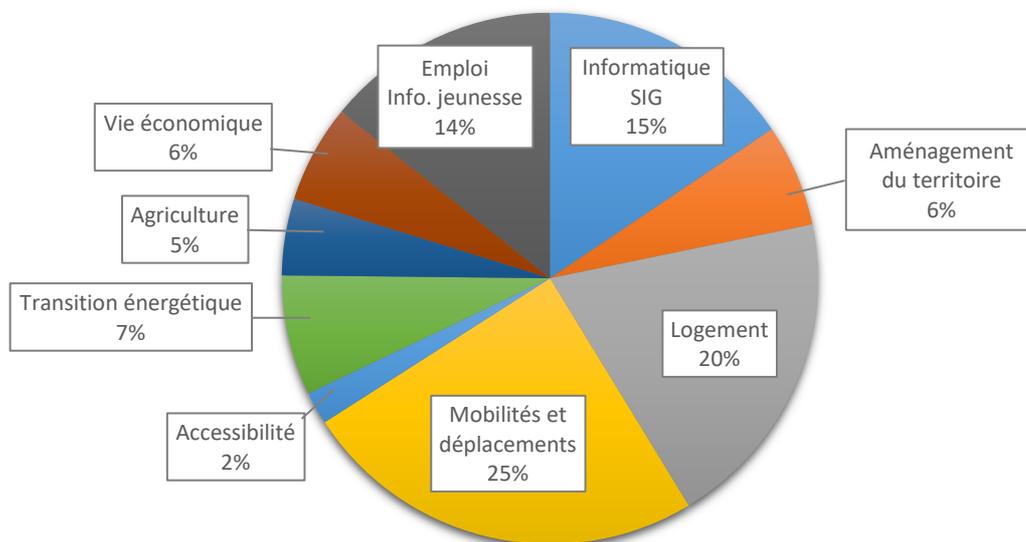
Récapitulatif des demandes par pôle



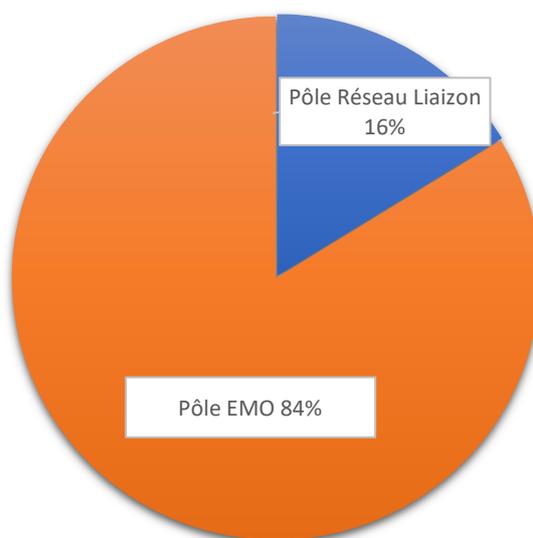
Récapitulatif des demandes par compétence à l'intérieur de chaque pôle



Pôle aménagement et développement DOB 2025 : 614 132€



Culture DOB 2025 : 309 251€



C - Prospective fin de mandat - Section de fonctionnement

	Prévisionnel CFU 2024	Prévisionnel BP 2025	Prévisionnel BP 2026
Recettes réelles fonctionnement	19 333 244 €	19 015 738 €	19 347 420 €
<i>Chapitre 70 - Produits services, domaine, ventes</i>	147 366 €	136 426 €	132 996 €
<i>Chapitre 73 - Impôts et taxes</i>	15 071 674 €	14 826 391 €	15 162 108 €
<i>Chapitre 74 - Dotations et participations</i>	3 862 930 €	3 836 916 €	3 836 316 €
<i>Autres recettes (013, 75, 77)</i>	251 274 €	216 005 €	216 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	16 973 332 €	17 692 615 €	17 633 387 €
<i>Chapitre 011 - Charges à caractère général</i>	1 847 600 €	2 499 442 €	2 549 431 €
<i>Chapitre 012 - Charges de personnel</i>	1 404 026 €	1 629 700 €	1 722 294 €
<i>Chapitre 014 - Atténuations de produits</i>	9 794 824 €	9 348 115 €	9 148 115 €
<i>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</i>	3 899 083 €	4 193 043 €	4 193 043 €
<i>Chapitre 66 - Charges financières (intérêts de la dette)</i>	23 441 €	21 815 €	20 505 €
<i>Autres dépenses (67,68)</i>	4 358 €	500 €	
CAF brute (=autofinancement)	2 359 912 €	1 322 523 €	1 714 032 €
Remboursement capital de la dette	131 058 €	131 495 €	131 937 €
CAF nette	2 228 854 €	1 191 028 €	1 582 095 €
Taux d'épargne brute	12%	7%	9%

La prospective ci-dessus est réalisée sur les 2 dernières années du mandat.

Au niveau des recettes de fonctionnement, pour 2025, il est prévu une légère diminution de la fiscalité du fait du dispositif DILICO (estimation de la contribution de la CCPO à hauteur de 185 000€), ainsi que des dotations (chapitre 74) du fait des baisses prévisibles de la DCRTP et de la DGF (dotation de compensation).

A partir de 2026, il est prévu une dynamique fiscale de +1% par an en moyenne et le maintien des dotations.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, sur 2025, on constate une hausse des dépenses à caractère générale, notamment du fait de la mise en œuvre du programme d'entretien des voiries pour faire suite à l'audit, du nouveau parking de covoiturage à Communay et des infrastructures cyclables nouvellement créées. Concernant les charges de personnel, la hausse du budget 2025 par rapport au CFU 2024 s'explique par des absences prolongées sur plusieurs postes en 2024 ainsi que par la hausse de la cotisation à la caisse de retraite (+3 points en 2025).

A compter de 2026, il est prévu une augmentation mesurée de 2% par an des charges à caractère général et des dépenses de personnel. Pour 2026, une enveloppe supplémentaire de 60 000€ pour les charges de personnel, en sus des 2%, a été prévue du fait de l'augmentation du taux de la cotisation retraite de 3 points et de l'instauration obligatoire d'une participation à la mutuelle santé au 1^{er} janvier 2026.

Concernant les autres charges (chapitre 65), pour 2025, l'augmentation est principalement due à la hausse de la participation au SMAAVO pour les compétences complémentaire GEMAPI et GEMAPI. A compter de 2026, il est prévu la stabilité du chapitre 65 (comportant principalement les subventions et participations). Cela sera en effet fonction des choix politiques effectués sur le prochain mandat.

Dans la continuité de 2024, une enveloppe de DSC de 500 000€ sur 2025 est allouée à titre exceptionnel, avant de revenir aux prévisions définies dans le Pacte financier et fiscal soit à 300 000€ en 2026.

Pour que la situation financière de la CCPO demeure saine, l'augmentation du taux d'épargne brut devra se poursuivre pour atteindre à minima 10% après 2026.

D – Projets d'investissement sur la fin du mandat

L'exécutif poursuit les projets du Pacte financier et fiscal sur la fin du mandat :

OPERATIONS/COMPETENCE	DEPENSES (en € TTC)		
	2025	2026	TOTAL
Voirie	6 484 319	2 224 733	8 709 052
Ouvrages d'art	130 000	1 858 260	1 988 260
Développement économique : extension et requalification de parcs d'activités	894 400	1 918 575	2 812 975
<i>dont requalification voiries rue Maurice Berliet à Chaponnay</i>	354 500	-	354 500
<i>dont requalification de la ZAC de Chassagne à Ternay</i>	76 300	763 000	839 300
Patrimoine	1 912 000	13 397 719	15 309 719
<i>dont construction d'un gymnase pour le collège de Chaponnay</i>	20 000	5 978 404	5 998 404
<i>dont réhabilitation de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien</i>	1 449 000	652 254	2 101 254
<i>dont réhabilitation de la piscine de St Symphorien d'Ozon</i>	121 000	6 637 061	6 758 061
<i>dont investissement courants réhabilitations bâtiments</i>	322 000	130 000	452 000
Mobilités-Déplacements	2 205 820	271 000	2 476 820
<i>dont plan vélo - infrastructures cyclables</i>	269 000	269 000	538 000
<i>dont création d'une voie vélos depuis le CD12 à Ternay jusqu'à la gare SNCF de Sérézin du Rhône</i>	1 526 400	-	1 526 400
Investissements courants (abri vélo, etc)	2 000	2 000	4 000
Habitat - Logement	169 000	50 000	219 000
<i>dont subventions pour la construction de PLAI</i>	128 000	50 000	178 000
Transition énergétique - Agriculture	162 600	41 000	203 600
<i>dont Fonds Air Bois</i>	55 500	40 000	95 500
<i>dont rénovation énergétique d'un gymnase</i>	30 000	570 000	600 000
Investissements courants autres compétences	108 070	13 000	121 070
<i>dont versement fonds de concours aux communes pour la vidéoprotection</i>	58 470	-	58 470
TOTAL DEPENSES	12 066 209	19 774 287	31 840 495

Pour 2025, l'autofinancement, le FCTVA et les subventions financeront la grande majorité des investissements. La CCPO devra contracter un emprunt de 628 306€ pour couvrir le besoin de financement des investissements prévisionnels.

A partir de 2026, la CCPO devra de nouveau recourir à l'emprunt pour le financement des projets inscrits au Pacte financier et fiscal.

Par ailleurs, le taux d'épargne brute devra être suffisamment élevé (minimum 10%) pour permettre le remboursement de la dette et l'absorption de l'impact des projets d'investissement sur les dépenses de fonctionnement à terme.

E - Dépenses réelles d'investissement 2025

Montant proposé : 12 197 704€

- **Remboursement du capital de la dette**

131 495€ pour l'année 2025

- **Fonds de concours pour la participation à la vidéoprotection**

Prévision d'une enveloppe de 58 469€

Les enveloppes disponibles par commune sur le mandat et budgétées pour 2025 sont les suivantes : Chaponnay : 18 469€ - Communay : 20 000€ - Ternay : 20 000€.

- **Achat d'actions à la société publique locale du Département du Rhône**

Prévision d'une enveloppe de 30 000€ correspondant à 30 actions à 1 000€.

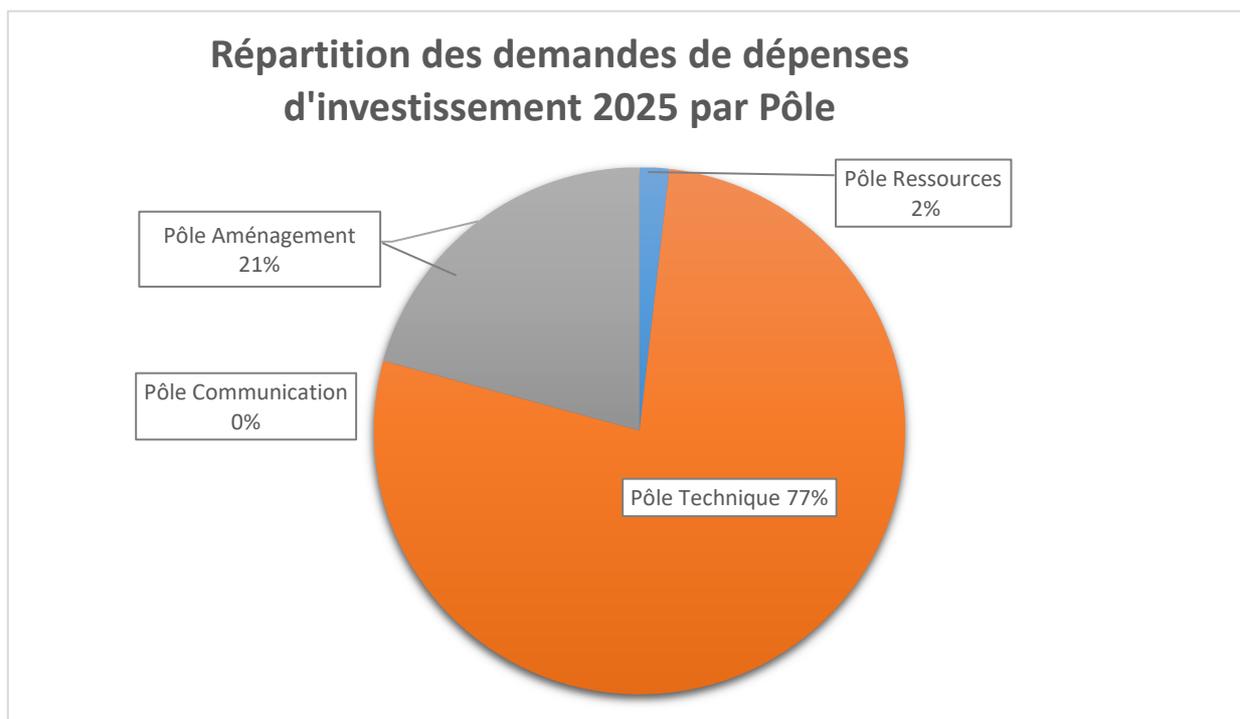
Les missions de la SPL consistent en la réalisation d'études dans le cadre d'opérations d'aménagements.

- **Les principaux projets d'investissement sur 2025**

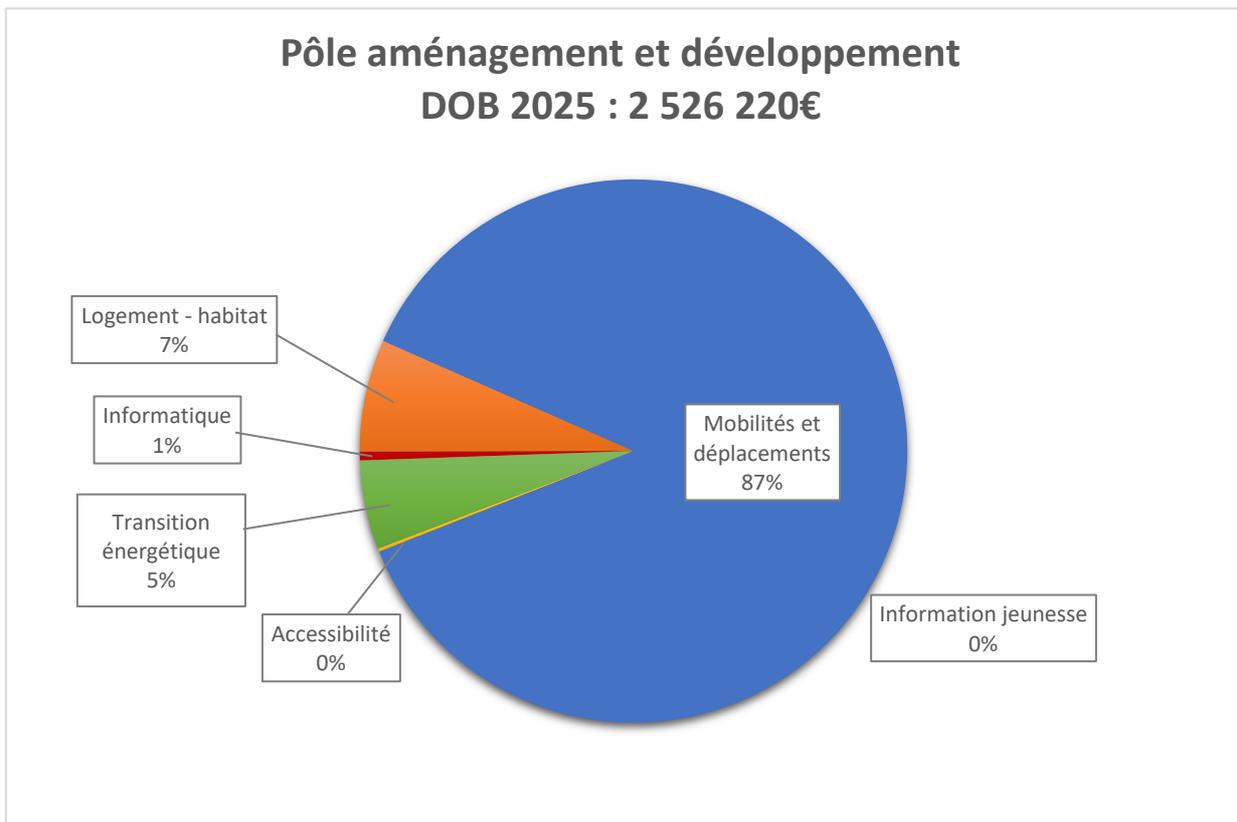
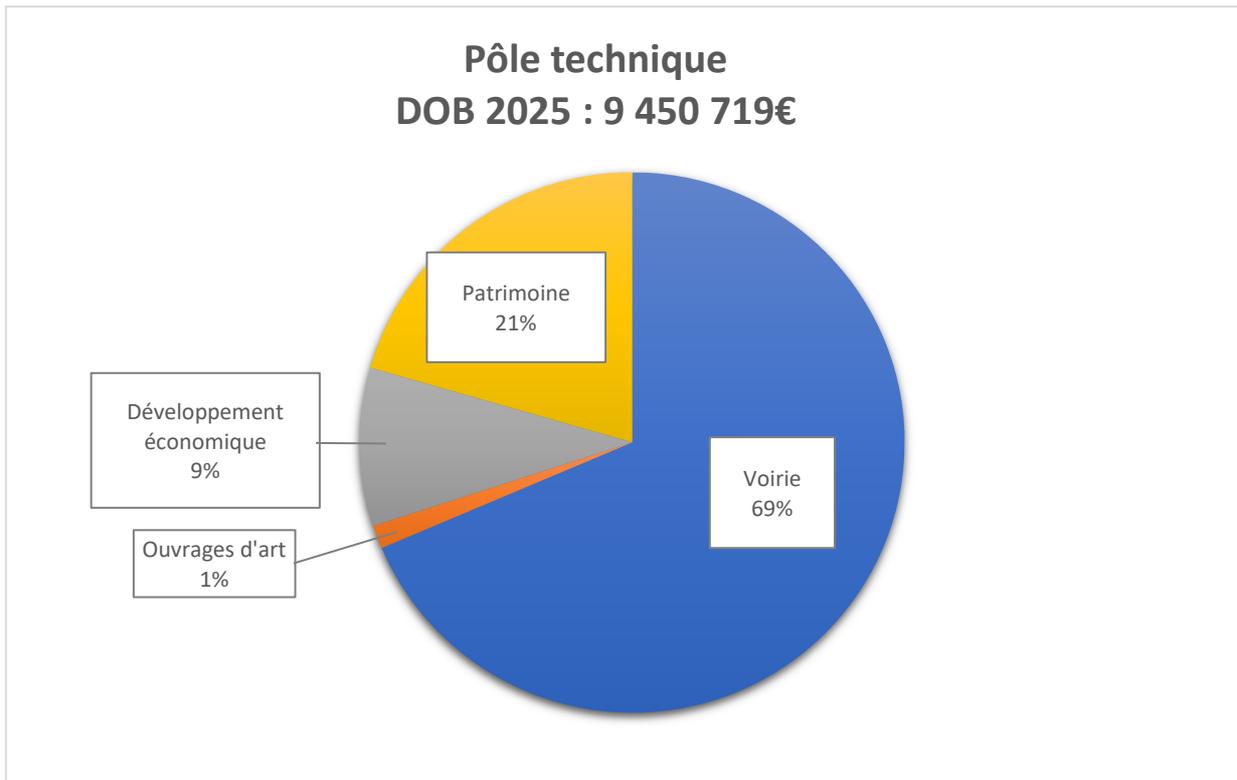
- Projets de voirie (poursuite d'une enveloppe complémentaire de 600 000€ pour les 7 communes) : 6 484 319€ (dont 1 900 000€ en opérations sous-mandat)
Giratoire Croix Rouge à Chaponnay
Hameau des Pins à Communay
Plateau de la Croix de Pierre à Marennes
Avenue de la Colombière et Quartier des Marais à Saint Symphorien d'Ozon
Plateau avenue du Dauphiné à Sérézin-du-Rhône
Rue Claudius Berry et rue des Gordes à Simandres
Centre des commerces à Ternay
- Ouvrages d'art : garde-corps sur le pont de l'A7 à Ternay : 130 000€
- Patrimoine :
 - Etudes pour la réhabilitation de la piscine de St Symphorien d'Ozon en piscine intercommunale : 121 000€ (montant du marché global de performance estimé à 10 259 925€ HT dont 9 395 800€ HT en investissement pour la conception et la construction - ouverture prévue d'une AP/CP)
 - Acquisition et études pour la réhabilitation de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon : 1 449 000€
 - Etudes pour la construction du gymnase attenant au collège de la Xavière à Chaponnay : 20 000€
 - Travaux dans le casernement de Gendarmerie : 149 500€
 - Travaux au siège de la CCPO et mobilier de bureau : 30 500€
 - Travaux aux gymnases Ravareil et Berlioz : 166 000€
 - Etudes pour effectuer des travaux d'efficacité énergétique aux gymnases Ravareil et Berlioz : 30 000€

- Mobilités actives : installation d'un système de vidéoprotection sur le parking de covoiturage Communay-Simandres et travaux pour développement des infrastructures cyclables : **1 844 400€** (dont le projet de voie verte du CD 12 à Ternay jusqu'à la gare de Sérézin-du-Rhône pour un montant de 1 526 400€ prévue d'être financé à 80% par des subventions : montant notifié dispositif Mobilyse 586 000€ - montant sollicité Région 211 100€ - montant sollicité CNR 220 500€)
- Gare de Sérézin-du-Rhône : étude et participation à l'aménagement de l'ouverture ouest et installation d'une barrière : **349 000€**
- Développement économique, les acquisitions foncières pour un montant de **129 000€** et les principales opérations sur les parcs existants :
 - Etudes et travaux rue Marius Berliet dans la ZAC du Chapotin à Chaponnay : **354 500€**
 - Etudes pour la requalification de la ZAC de Chassagne à Ternay : **76 300€**
 - Travaux dans la ZAC de Charvas à Communay : **76 000€**
- Habitat et logement : études pour l'aire d'accueil des gens du voyage et soutien financier à la production de PLAI : **169 000€**
- Environnement, agriculture et transition énergétique : mise en œuvre du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), subventions aux particuliers pour l'amélioration de leur chauffage individuel au bois : **102 000€**
- Matériel informatique : **13 000€**

Récapitulatif des demandes par pôle



Récapitulatif des demandes par compétence à l'intérieur de chaque pôle

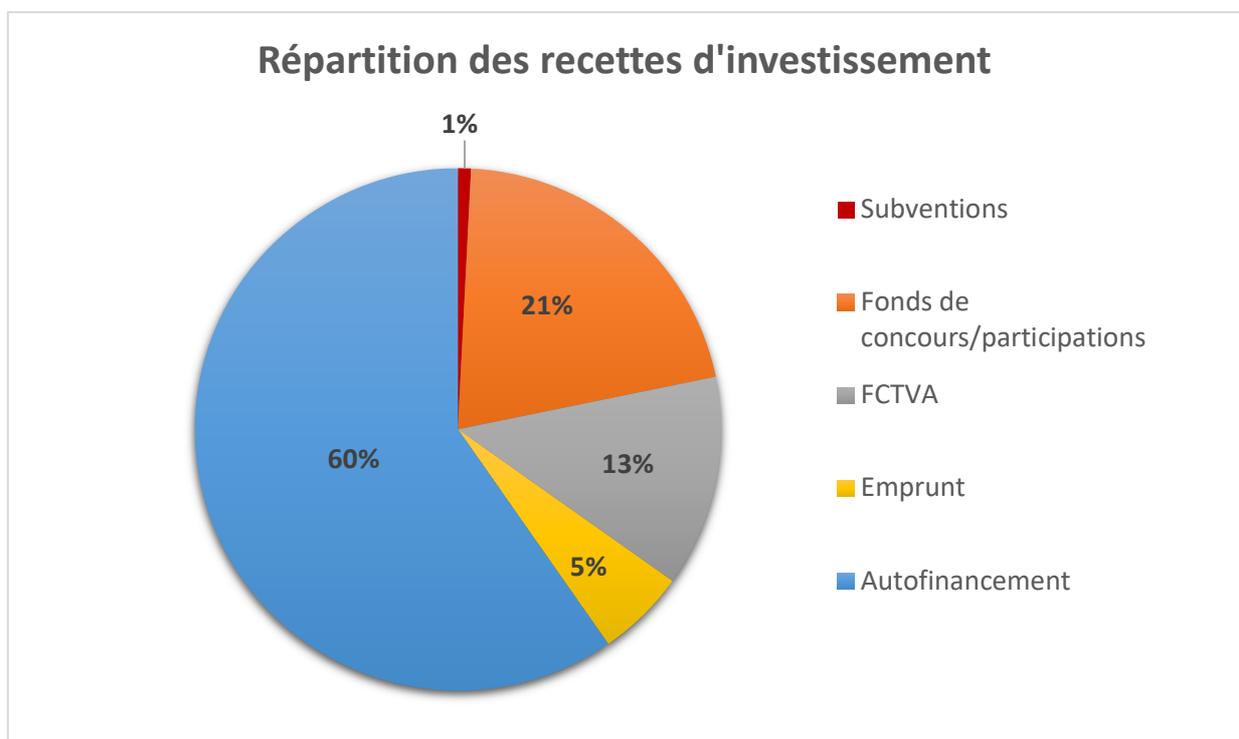


F – Recettes réelles d'investissement 2025

Montant proposé : 4 618 929€ (hors autofinancement)

Elles sont composées essentiellement :

- Du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : taux de 16,404% ;
- Des subventions (Pacte Rhône, AMI SEQUOIA) ;
- De la participation des communes notamment dans le cadre d'opération sous-mandat ou sous forme de fonds de concours :
 - **1 200 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux d'assainissement avenue de la Colombière à St Symphorien d'Ozon
 - **550 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les études Hameau des Pins à Communay (voirie en limite de la commune de Chuzelles)
 - **150 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux Centre des commerces à Ternay relatifs à l'aire de jeux
 - **100 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux d'assainissement rue Marius Berliet – ZAC du Chapotin – à Chaponnay
 - **400 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux de création de la voie verte chemin du Port à Ternay (le financement de la commune sera défini en fonction des subventions obtenues)
- De l'emprunt pour financer les projets de développement économique : **628 306€**
- De l'autofinancement (excédent de fonctionnement cumulé + épargne après remboursement des intérêts de la dette) : **6 831 584€**



V/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES POUR 2025

Budget annexe ZAC Charvas 2

Dépenses 2025

Il y a 2 scénarios possibles pour 2025 en fonction du rendez-vous prochain avec la DREAL sur le volet des compensations environnementales :

Réalisation en régie directe (maîtrise d'ouvrage CCPO)	Réalisation en concession (déléguée à un aménageur privé)
Acquisitions de parcelles Montant proposé : 77 572€	Acquisitions de parcelles Montant proposé : 77 572€
Etudes Montant proposé : 240 833€	Etudes Montant proposé : 114 838€
Travaux Montant proposé : 3 339 436€	Travaux Montant proposé : 1 203 993€

Recettes 2025

Virement du budget principal
Montant proposé : 0€

Emprunt
En fonction du scénario choisi, le budget sera équilibré via l'emprunt
L'emprunt sera remboursé par la vente des lots aménagés dans le cadre de l'extension de la ZAC à terme.

Excédent d'investissement reporté
Montant : 138 849€

Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Recettes de fonctionnement 2025

- **La subvention du Département du Rhône**

Montant proposé : 15 000€

Chaque année le Département du Rhône verse une subvention pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique.

- **Les cotisations des familles**

Montant proposé : 88 000€

166 élèves sont inscrits à la rentrée 2024/2025.

- **Les participations du budget principal et de la commune de Solaize**

Montants estimés :

CCPO : 219 151€

Solaize : 35 733€

Elles sont établies selon les dépenses de fonctionnement estimées pour l'année 2025, déduction faite des autres recettes perçues (cf. ci-dessus) par application d'une clé de répartition :

Produit fiscal 40%

Population : 40%

Nombre d'élèves : 20%

Dépenses de fonctionnement 2025

- **Les charges de personnel (85% des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles)**

Montant estimé : 301 000€ (augmentation de 8 300€ par rapport au BP 2024)

En 2024-2025, il y a 1 directeur et 11 enseignants à l'EMO : 5,93 ETP et 125,5h de cours hebdomadaires budgétisées.

L'augmentation sur 2025 est liée au taux de cotisation de retraite (+3 points CNRACL) et aux titres restaurants sur une année pleine.

Les charges de personnel de l'EMO seront impactées par l'augmentation du taux de cotisation de retraite de +3 points par an pendant encore 3 ans.

- **Les autres dépenses courantes de fonctionnement**

- Les charges à caractère général (charges liées à l'entretien des instruments, aux locations de pianos, aux fournitures) : **6 200€**
- Le remboursement des frais à la CCPO :
 - Frais de personnel : **28 080€**
 - Frais généraux et liés à l'utilisation des locaux : **19 516€**

Il n'est pas prévu de variation pour ces enveloppes dans l'attente de la réhabilitation de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon.

Recettes d'investissement 2025

Elles correspondent pour l'essentiel au FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisés (taux de 16,404%).

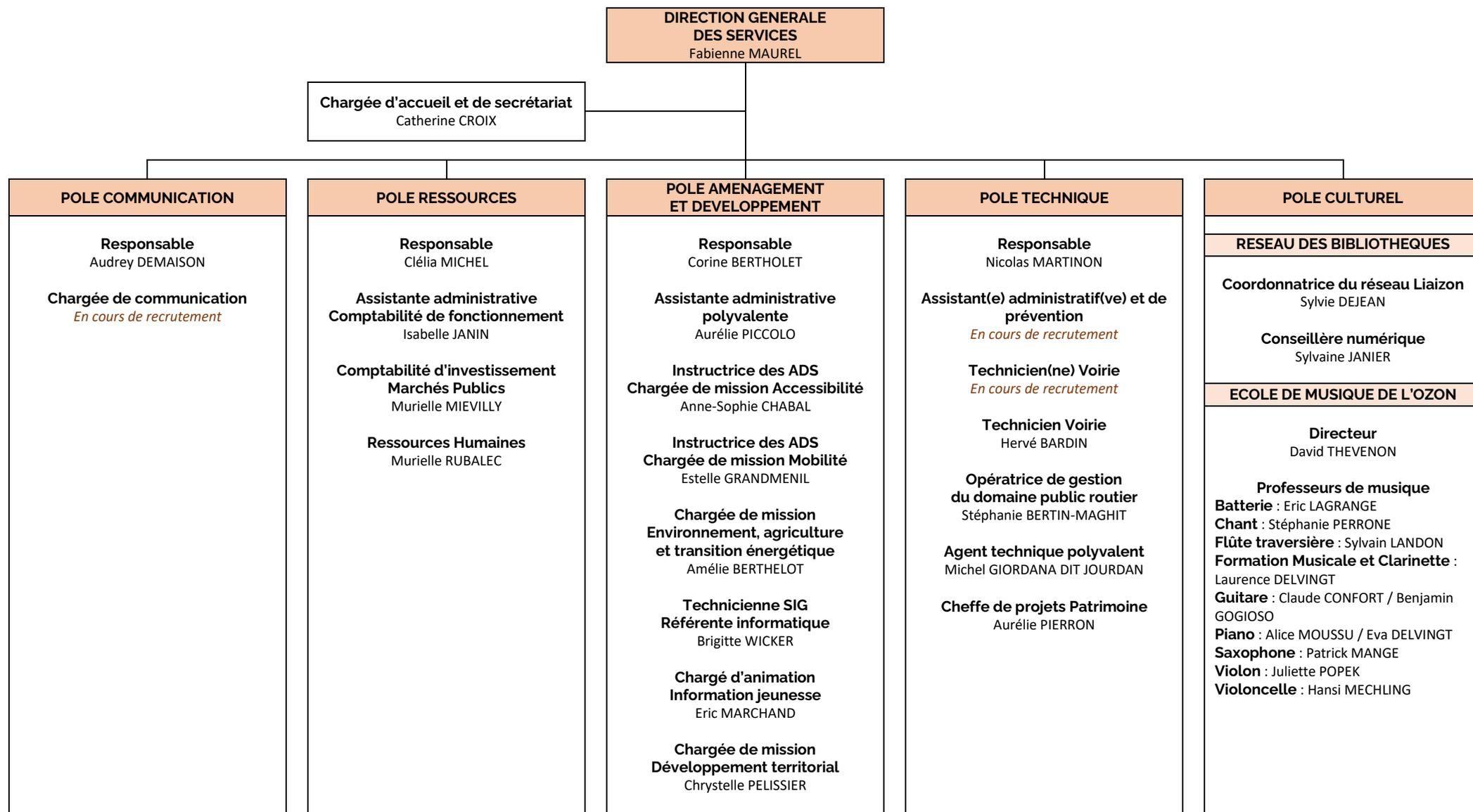
Dépenses d'investissement 2025

Montant estimé : 12 000€

Elles correspondent à l'achat d'instruments de musique et de matériels de son et lumière.

Il n'est pas prévu de variation pour cette enveloppe dans l'attente de la réhabilitation de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon.

ANNEXE 1 – Organigramme du personnel de la CCPO et de l'EMO au 20/02/2025



ANNEXE 2 – Profil d’extinction de la dette

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
MIN526586EUR	REQUALIFICATION VOIRIES PARC	83 772,36	82 875,10	81 977,84	81 080,60	80 183,33	79 286,08	78 388,83	77 491,56	76 594,32	75 697,06
MON511545EUR	EXTENTION GENDARMERIE SSO - N	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80
MON512690EUR	COUCHE ROULEMENT VOIRIE CHAPOTIN SUD -	26 334,49	26 043,47	25 752,45	25 461,43	25 170,41	24 879,39	24 588,37	24 297,35	24 006,33	23 715,31
Total budget CDC du Pays de l'Ozon		153 629,65	152 441,37	151 253,09	150 064,83	148 876,54	147 688,27	146 500,00	145 311,71	144 123,45	142 935,17

CAPITAL RESTANT DÛ AU 1ER JANVIER

